**Services sans fil et le COVID-19**

[Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)](http://www.crtc.gc.ca) a établi [le code des services sans fil](https://www.youtube.com/watch?v=bKqq0dSA7qs&feature=youtu.be) qui explique les droits des consommateurs et les règles que doivent suivre les fournisseurs de services sans fil. De plus, le code des communications sans fil prévoit des droits fondamentaux pour tous les consommateurs de services sans fil au Canada, ainsi que des droits supplémentaires pour les personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes.

Au cas où vous vous poseriez des questions sur vos services sans fil, l’ASC-CAD a rassemblé ces informations pour vous aider. Veuillez garder à l'esprit que les fournisseurs de services sans fil pourraient modifier leurs politiques en matière de services sans fil pendant la pandémie COVID-19.

|  |  |
| --- | --- |
| [**Bell**](https://www.bell.ca/nouvelles-Covid-19) | * Bell se charge de l'entretien, des réparations et des installations à l'extérieur du domicile du client. * Les clients disposant de Turbo Hubs, de Turbo Sticks et de Mi-Fi recevront 10 Go de données supplémentaires. * Bell ne facturera pas de frais d'utilisation supplémentaires pour l'internet à domicile avant le 30 avril. * Il n'y aura pas de frais d'itinérance pour les clients de service sans fil dans des pays en dehors du Canada. |
| [**Rogers**](https://www.rogers.com/covid-19/updates) | * Rogers ne facturera pas les appels interurbains dans tout le Canada pour les services sans fil avant le 30 juin. * Les comptes de téléphonie mobile ne seront ni suspendus ni déconnectés avant le 30 juin. * Rogers offrira aux clients des services sans fil différentes options pour le paiement de la facture. * Il n'y aura pas de frais d'itinérance pour les clients de services sans fil dans des pays en dehors du Canada. |
| [**Shaw**](https://www.shaw.ca/covid-19)  (Disponible en version anglaise) | * Shaw a mis à la disposition de tous ses clients ses points d'accès Go WiFi. Vous n'avez pas besoin d'être un client. Il vous suffit de vous connecter au réseau WiFi Go de Shaw sur votre appareil sans fil. * Shaw n'imposera pas de limites de données pour les forfaits Internet afin que les clients puissent continuer à utiliser les données. * Shaw travaillera avec les clients sans fil qui ont des problèmes à régler leur facture. |
| [**Telus**](https://www.telus.com/fr/about/covid-19-updates) | * Telus travaillera avec les clients qui ont des difficultés à régler leur facture. * Les clients n'auront pas à payer de frais d'itinérance avant le 30 avril. * Telus effectuera l'entretien, les réparations et les installations à l'extérieur du domicile du client. |
| [**Eastlink**](https://www.eastlink.ca/about/covid-19-updates)  (Disponible en version anglaise) | * Eastlink effectuera l'entretien, les réparations et les installations à l'extérieur du domicile du client. * Eastlink travaillera avec les clients de la téléphonie mobile qui ont des difficultés à régler leur facture. * Il n'y aura pas de frais d'itinérance pour les clients dans des pays autres que le Canada. * Eastlink ne facturera pas les appels interurbains à travers le Canada pour les clients des services sans fil qui ne bénéficient pas d'un forfait national. |
| [**Vidéotron**](https://videotron.com/residentiel/p/services/covid-19/A-psku13490133f) | * Vidéotron assurera l'entretien, les réparations et les installations à l'extérieur du domicile du client. * Les clients n'auront pas à payer de frais d'itinérance avant le 30 juin. * Vidéotron travaillera avec les clients qui ont du mal à régler leur facture. * Il n'y aura pas de frais d'itinérance pour les clients dans les pays autres que le Canada. |